

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1307 - 19 mai 1988 - 9 F

D 1307 GUATEMALA: DÉCLARATION DES ÉVÊQUES SUR LA TERRE

Le problème paysan est, au Guatemala, indissolublement lié au problème indien. Au cours des années terribles du général Lucas García puis du général Ríos Montt, les paysans indiens ont été tués par milliers (cf. DIAL D 791). Le retour à la démocratie civile du président Cerezo, à partir de 1986 (cf. DIAL D 1078), s'est accompagné d'un changement de stratégie des militaires sur le problème indien (cf. DIAL D 1052) et la répression s'est faite plus discrète mais reste permanente (cf. DIAL D 1301). En arrière-plan c'est le problème de la possession de la terre, en conformité avec une stratégie économique à échelle nationale, qui est posé.

Le 22 mars 1988 les évêques du pays rendaient publique une très longue lettre pastorale précisément consacrée au problème de la terre pour les paysans indiens. Daté du 29 février précédent, ce document a donc été connu quelques semaines plus tard et a déclenché une controverse extrêmement vive, en particulier dans les milieux des grands exploitants agricoles. La personnalité de Mgr Peñados del Barrio, archevêque de Guatemala-Ville, n'est sans doute pas étrangère à la vigueur de la prise de position de l'épiscopat dans le lourd contentieux de la possession de la terre. On se souvient de sa courageuse déclaration lors de l'accord de paix centro-américain du 7 août 1987 (cf. DIAL D 1239). La prise de position des évêques guatémaltèques sur la terre est à rapprocher de celle des évêques brésiliens sur le même thème en 1980 (cf. DIAL D 605).

Ci-dessous intégralité du document guatémaltèque.

Note DIAL

LE CRI POUR LA TERRE

Lettre pastorale collective de l'épiscopat guatémaltèque

Introduction

Le cri pour la terre est sans aucun doute le cri le plus fort, le plus dramatique et le plus désespéré qu'on entende au Guatemala. Il jaillit de millions de poitrines de Guatémaltèques qui n'aspirent pas seulement à posséder la terre mais aussi à être possédés par elle. "Hommes du maïs" qui, d'un côté, se sentent profondément identifiés aux champs, aux semences et aux récoltes, et se voient, d'un autre côté, expulsés de la terre et empêchés de se plonger dans leurs champs fertiles par une situation d'injustice et de péché. Ils sont comme étrangers à la terre qui leur a appartenu des millénaires durant, et considérés comme des citoyens de seconde zone dans la nation édiflée par leurs admirables ancêtres.

Il est probable qu'aucun sujet comme celui de la possession de la terre ne suscite autant de passions ardentes et ne provoque autant de réactions opposées et inconciliables. Mais c'est un sujet qu'il faut aborder si nous voulons régler, ne serait-ce que partiellement, les graves problèmes qui nous affectent.

Par cette lettre pastorale nous voulons inviter tous les Guatémaltèques, en particulier ceux qui se déclarent catholiques, à réfléchir sereinement et sérieusement sur un sujet aussi épineux, à se laisser éclairer par la Parole de Dieu et à jeter les bases solides d'une patrie grandie.

Notre lettre est composée de trois grandes parties:

- le problème agraire du Guatemala,
- l'éclairage théologique,
- les conclusions pastorales.

1 - LE PROBLÈME AGRAIRE DU GUATEMALA

1.1- SA GRAVITÉ

En accomplissement de notre mission de pasteurs nous tenons à souligner une fois encore la gravité de la situation de survie qui est celle de l'immense majorité des Guatémaltèques en rural. Comme les évêques latino-américains réunis à Puebla, nous estimons et constatons nous aussi que "*le fléau le plus dévastateur et le plus humiliant*" (n° 29) de notre pays est la situation d'inhumaine pauvreté des paysans qui arrachent péniblement des terres guatémaltèques la subsistance quotidienne pour eux et leurs familles. A juste titre qualifiée d'inhumaine, cette pauvreté se traduit en taux élevé d'analphabétisme, de mortalité, de manque de logement conforme à la dignité de la famille, de chômage et de sous-emploi, de malnutrition et autres maux que nous traînons depuis des années.

Une nouvelle fois nous faisons clairement savoir que cette douloureuse réalité de pauvreté - de misère très souvent - à laquelle nous nous attachons comme pasteurs, nous remet profondément en question. Nous nous interrogeons en effet sur le fait que les inégalités criantes entre ceux qui jouissent des biens de la terre, parfois en surabondance, et ceux qui ne possèdent rien, ou presque rien, non seulement élargissent jour après jour l'immense fossé entre riches et pauvres, mais aussi se manifestent dans un peuple qui s'affiche et se reconnaît chrétien.

Ce n'est pas la première fois qu'en tant qu'évêques du Guatemala nous dénonçons cette situation comme fondamentalement injuste et comme contraire au plan de salut de Dieu notre Père. Ce n'est pas non plus la première fois que nous qualifions une telle situation de grand défi de l'heure pour nous tous, et que nous disons de la marginalisation de tant d'êtres humains qu'elle nous interpelle comme hommes et comme chrétiens. Dans nos lettres pastorales antérieures, nous avons rappelé, à la lumière de l'Évangile, qu'une situation aussi triste et aussi dramatique n'est pas le fruit du hasard, mais le produit d'une situation de péché qui ne permet pas une solution radicale du problème.

Aussi est-ce avec beaucoup de sérieux que nous invitons les fidèles chrétiens et les hommes de bonne volonté à réfléchir sur la gravité de cette situation de pauvreté et de misère que connaît la paysannerie. Car nous sommes convaincus qu'aucune autre situation n'est aussi pénible et n'exige une solution des plus rapides. Nombreux sont les problèmes qui affectent nos frères du rural dans leur long calvaire de souffrances, mais le manque de terre doit être considéré comme le cœur de tout le problème social de notre pays.

La réalité irrécusable est que l'immense majorité des terres cultivables est aux mains d'une minorité numériquement très réduite, alors que la majorité des paysans ne dispose même pas d'un morceau de terre propre pour planter. Et cette situation, loin de tendre à un règlement, devient chaque jour plus dure et plus douloureuse. Sans aucun doute le grave problème de la possession de la terre est à la base de toute notre situation d'injustice.

1.2- RÉGIME POLITIQUE DE POSSESSION DE LA TERRE DE LA COLONISATION À AUJOURD'HUI

Si nous voulons aller au fond du problème social et à sa racine, nous devons reconnaître que la situation actuelle résulte essentiellement et historiquement du régime de possession de la terre imposé dans les temps lointains de la colonisation et conservé jusqu'à maintenant avec nombre de ses défauts, vices et mécanismes de distribution inégale et injuste.

A l'époque coloniale, la politique de possession de la terre a été arrêtée sur la base d'un double principe à caractère pragmatique: d'une part l'attribution de grandes extensions de terres à des colons jouissant des faveurs de la couronne espagnole, sous forme d'*encomiendas* (1) et de *realengas* (2);

(1) Terres donnant droit à l'utilisation de la main d'oeuvre indienne y résidant (NdT).

(2) Terres de propriété de la Couronne d'Espagne (NdT).

d'autre part l'exploitation de la main d'oeuvre indienne à titre gratuit pour la production, tout en laissant aux villages dits "Indiens" la possibilité de cultiver des terres à leur profit.

Loin de favoriser un règlement de ces problèmes, la période de l'indépendance a accentué la concentration de la terre entre les mains de quelques personnes privilégiées par des lois arbitraires.

La situation s'est aggravée avec la réforme libérale de 1871. Celle-ci, pour favoriser le développement du café en substitution à l'indigotier et à la cochenille, a prôné la suppression des terres communales et la distribution de grandes étendues de terres à la classe moyenne, ce qui a donné naissance à une agro-exportation dynamique.

Sous le deuxième gouvernement révolutionnaire de 1950-1954, un discret mouvement de réforme agraire a été lancé. En dépit de ses défauts, il a constitué la seule tentative sérieuse de modification d'une structure éminemment injuste. Nous savons tous la réaction que cela a provoqué et la façon dont on a fait avorter le projet (3).

1.3- DISTRIBUTION INÉGALE DE LA TERRE

Personne ne peut nier l'inégalité excessive existant dans notre pays en matière de possession de la terre. Le problème agraire du Guatemala se mesure actuellement dans les seuls termes de latifundium et de minifundium, en marge desquels se situe la grande majorité des paysans qui ne possèdent pas un morceau de terre.

Les données du recensement agraire de 1979 font apparaître la lourde concentration des terres entre quelques mains, face à une grande majorité de population appliquée à l'agriculture et ne disposant pas de quantités rationnelles de terre pour leur usage. Le nombre de propriétaires minifondateurs d'une *manzana* (4) ou moins est passé de 85.053 en 1964 à 247.090 en 1979. Par contre la concentration de la terre se poursuit puisque le nombre de propriétaires latifondateurs de 200 *caballerias* (5) et plus a diminué de 9 en 1964 à 4 en 1979. Conformément aux chiffres du 3ème recensement national agraire de 1979, la répartition des terres au Guatemala donne le tableau suivant:

Nombre et superficie des exploitations rurales au Guatemala

Type d'exploitation	Nbre	%	superficie en manzanas	%
micro-exploitations *	240.132	39,69	81.316	1,38
exp. sous-familiales	301.736	49,87	890.229	15,15
familiales	49.509	8,19	1.115.739	18,98
multifam. moyennes	13.176	2,18	2.596.551	44,18
multifam. grandes	478	0,07	1.193.611	20,31
Total	605.031	100	5.877.446	100

* y compris les exploitations inférieures à une corde de 625 varas 2 (6)

Ce tableau permet de constater que 39,69% des micro-exploitations ne totalisent que 1,38% de la superficie totale des exploitations. La situation est encore plus dramatique si l'on tient compte que 89,56% des exploitations (micro et sous-familiales) ne représentent que 16,53% de la superficie totale des exploitations, alors que 2,25% d'entre elles (multifamiliales, grandes et moyennes) en représentent 64,49%.

Une distribution de la terre aussi inégale mène nécessairement à de graves conséquences socio-économiques et, surtout, à une situation de violence en secteur rural.

(3) Le 27 juin 1954, le colonel Arbenz était renversé par un coup d'Etat soutenu par les Etats-Unis (NdT).

(4) 1 manzana: 1,431 hectare (NdT).

(5) 1 caballeria: 64 manzanas, soit 91,58 ha (NdT).

(6) 1 vara: environ 0,8 m; 1 vara 2: environ 6,4 m2 (NdT).

1.4- CONSÉQUENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE L'INÉGALITÉ DE POSSESSION ET DE DISTRIBUTION DE LA TERRE

- Un fossé entre riches et pauvres, entre latifondiaires et minifondiaires, entre agro-exportateurs et paysans

Le secteur exportateur propriétaire de riches domaines concentre dans ses mains les meilleures terres cultivables et les grands moyens de production agro-pastorale. Ce groupe minoritaire du pays produit et commercialise les biens les mieux payés sur les marchés internationaux, tels le café, la cardamome, le coton, la banane, la viande et les autres produits d'exportation traditionnelle. Sa solvabilité lui permet la mécanisation et de grandes facilités de crédits bancaires. Il faut reconnaître que c'est le secteur agro-exportateur qui contribue le plus à l'obtention des devises dont le pays a un besoin urgent, et qui crée un important marché de main d'oeuvre.

Par contre les paysans propriétaires sont très peu nombreux car l'immense majorité des paysans n'a pas la propriété de la terre et ceux qui l'ont pratiquent une agriculture de subsistance sur des micro-parcelles où ils ne plantent que du riz et du haricot en grain. La plupart se voient contraints de payer un fermage, en étant victimes d'une spéculation sauvage, ou de descendre sur la côte pour y vivre dans des conditions inacceptables. La difficulté d'obtenir des crédits bancaires et le manque de formation technique les amènent à exploiter la terre selon des méthodes archaïques, dont certaines sont hautement préjudiciables à l'écologie. L'immense majorité d'entre eux ne jouissent d'aucun système de sécurité sociale ni n'ont la moindre possibilité d'épargne, de sorte qu'une sécheresse ou une mauvaise saison les conduit au bord de la famine et de la mort.

- La marginalisation de la paysannerie

Ce n'est un secret pour personne que la paysannerie guatémaltèque se trouve dans une situation de marginalisation désespérante. Dans son immense majorité elle ne bénéficie d'aucun des biens et services que l'Etat est dans l'obligation d'offrir à tous les Guatémaltèques: ni école primaire ni éducation générale; ni assistance sanitaire ni sécurité sociale quelconque; ni non plus le logement dans des conditions élémentaires d'hygiène et de dignité.

Les paysans ont d'énormes difficultés à sortir de leur situation marginale en raison du manque de conditions favorables, d'une absence de préparation, et de la structure même de la société guatémaltèque qui, dans son organisation, tourne le dos à l'immense majorité des Guatémaltèques et profite à une minorité. Voir le paysan ou l'Indien en haillons, malade, sale et méprisé nous semble chose naturelle. Nous faisons du "folklore" et du tourisme autour des cases humides, inhospitalières et insalubres. Cela ne nous choque pas de voir des enfants se rendre aux champs tôt le matin, en compagnie des hommes, la machette ou la houe sur l'épaule, pour une journée d'un travail dur et mal payé. Nous ne réagissons pas devant le spectacle honteux de milliers de paysans indiens transportés en camions dans les exploitations agricoles de la côte sans aucune sécurité et sans les moindres commodités. Notre attitude, à nous qui ne sommes pas paysans, face à nos frères guatémaltèques ne fait qu'exprimer la structure sociale et économique de notre action. Le principe constitutionnel de l'égalité des citoyens n'est pas respecté. Les fonds publics sont en priorité affectés à ceux d'entre nous qui sont utilisateurs de routes, d'aéroports, d'électricité, d'universités et d'hôpitaux. Des millions de Guatémaltèques restent étrangers à ces services alors qu'ils ont fourni leur part d'impôts, qu'ils sont contraints de faire leur service militaire et qu'ils perdent des millions d'heures-homme dans les patrouilles d'autodéfense civile. C'est bien vrai que pèse sur l'ensemble de la nation une grande dette sociale!

- L'exploitation de la paysannerie

Chez nous on exploite souvent la paysannerie de façon inhumaine et impitoyable. Elle reste une main d'oeuvre à bon marché cruellement exploitée. A l'évidence le salaire minimum légal de 4,50 quetzales (7) est aujourd'hui insuffisant vu le coût élevé de la vie. Même si certains employeurs paient des salaires supérieurs au minimum légal et organisent un système social de prestations et de bénéfices, de nombreux autres se refusent encore à payer le salaire minimum et tournent la législation en profitant de la situation d'extrême nécessité dans laquelle se trouvent les paysans. En la matière tirer argument de la loi de l'offre et de la demande est tout simplement injuste et inhumain. Le travail de l'homme n'est pas une simple marchandise!

[7] Au cours actuel 1 quetzal=0,40 dollar. Il s'agit ici du salaire minimum légal à la journée, soit environ 10 F.

L'attitude de certains envers les paysans est tellement dure que, pour augmenter leurs gains, ils en viennent à faire progressivement disparaître le "colon" (8). Ce rapport de type pré-capitaliste, anachronique et paternaliste concède, même si c'est de mauvaise façon, au paysan qui a vécu depuis des générations sur une exploitation donnée un certain statut fait de stabilité et une sorte de droit à travailler sur cette propriété ainsi qu'à cultiver à son profit des portions déterminées de terrain. Cela constitue certainement une charge pour l'employeur ou le patron, car cela entraîne des responsabilités sociales minimales et la reconnaissance de certains droits. Mais même cela, si misérable et imparfait soit-il, doit disparaître: de nombreux patrons font pression et se prévalent d'habiles subterfuges, sans exclure la violence armée, pour décourager les colons et les obliger à quitter l'exploitation où ils sont nés, eux, leurs parents et leurs grands parents, et où ils ont établi leur foyer. Il est plus facile et moins compliqué de faire venir chaque année des contingents de travailleurs pour le temps des récoltes, un système qui accélère la paupérisation des paysans.

Depuis des décennies notre pays a vu apparaître un grave problème dû aux personnes travaillant comme intermédiaires et/ou démarcheurs en questions légales et administratives auprès des organismes gouvernementaux, tels que les intermédiaires du commerce agricole, les recruteurs ou racleurs de main d'oeuvre. Eux aussi contribuent à l'exploitation des paysans et à leur appauvrissement. On peut dire que c'est un problème institutionnalisé puisqu'il est communément accepté par les autorités elles-mêmes, qui ne font rien, et par l'ensemble de la société. Il est triste d'avoir à reconnaître que des professions libérales, des commerçants sans scrupules et des propriétaires terriens se prêtent également à de tels procédés qui agrandissent la blessure de ceux qui sont du même peuple.

- Le vide légal en matière de défense des droits du paysan à la terre

La situation du paysan est aggravée de la difficulté pour lui d'obtenir le titre de propriété des terres qu'il travaille depuis longtemps. Souvent ces terres vont finir dans les mains de grands propriétaires dont les plus grandes facilités financières et juridiques leur permettent d'en obtenir l'attribution légale. Il nous apparaît que de nombreuses tensions en rural viennent du fait que ces personnes, pour l'acquisition de ces propriétés de façon injuste bien que "légale" et dans leur détermination à prendre la terre au paysan, reçoivent l'aide de la force publique: celle-ci accourt à leur appel pour défendre une propriété privée qui a été refusée à ceux qui, en réalité, en étaient les propriétaires effectifs bien que non reconnus par une loi faite pratiquement à l'encontre du peuple et au bénéfice d'une couche sociale privilégiée. Nous souffrons de constater qu'il manque une législation appropriée de protection du paysan contre de tels abus.

- L'émigration paysanne

Il n'est pas étonnant qu'une telle situation sociale injuste soit l'une des raisons pour lesquelles le paysan fuit sa terre d'origine pour la ville qu'il considère comme un refuge à sa misère et comme une solution possible à son extrême pauvreté. Le paysan vient ainsi, dans l'agglomération ou la ville, grossir les rangs des chômeurs, élargir les ceintures de misère et tomber très souvent dans les filets du vice ou de la délinquance. Il n'est malheureusement pas rare qu'il perde aussi le seul bien qui lui reste, sa foi catholique. Par ailleurs des milliers de familles paysannes ont été brutalement obligées d'abandonner leurs terres, cultivées durant de nombreuses années, pour se réfugier à l'extérieur du pays.

Les lourds problèmes auxquels doivent faire face les municipalités pour offrir les indispensables services publics ne peuvent qu'aller en augmentant suite à l'abandon par le paysan de ses besoins. Il en sera de même pour l'inadaptation et l'insuffisance des services de santé tels que les hôpitaux, des équipements scolaires de l'Etat et des services publics en général.

- L'augmentation de la violence en rural

La violence en rural est un fait irrécusable. C'est la situation de désespoir qui est à l'origine des tensions se traduisant en cri de protestation et en clameur désespérée de centaines de milliers de gens. Rien n'est réglé si l'on se contente d'accuser les meneurs ou les responsables, car la racine du mal est dans la situation sociale elle-même. Il faut que tous les membres de la nation ouvrent les yeux sur la gravité du problème.

(8) A la différence de l'esclave et du serf, le colon est historiquement une personne libre attachée au sol qu'elle exploite [NdT].

Nous constatons avec satisfaction que les paysans sont de plus en plus conscients de leurs droits et de leur dignité. C'est une avancée irréversible. En dépit de la répression continuelle et brutale dont ils sont l'objet, un cri légitime se fait entendre et des actions sont menées pour la défense des terres. Mais nous craignons que, si l'on n'accède pas en toute justice à ces aspirations et si l'on n'arrête pas les moyens d'une réponse rapide et effective, il y ait une explosion de violence aux conséquences imprévisibles. Nous gardons présent à l'esprit le cas douloureux de Panzós, dans l'Alta Verapaz (9). C'est une tragédie et un crime que nous rappelons et condamnons: c'est là, il y a précisément dix ans qu'ont été massacrés pour des problèmes de terre plus d'une centaine d'Indiens Kek'chies. Cela peut se reproduire n'importe où et n'importe quand. Les manifestations de masse en divers points du territoire de la République sont le signe du malaise existant en rural. C'est pourquoi, avec le pape Jean-Paul II, nous redisons: "*Pour couper court à tout extrémisme et consolider une paix authentique, il n'y a rien de mieux que de rendre leur dignité à ceux qui souffrent de l'injustice, du mépris et de la misère*" (Jean-Paul II, homélie de la messe au Champ de Mars de Ciudad de Guatemala, 7 mars 1983, n°6).

2 - ÉCLAIRAGE THÉOLOGIQUE

A la lumière de la parole de Dieu et du magistère de l'Eglise, nous proposons aux fidèles et à tous les hommes de bonne volonté une parole d'orientation sur le sens chrétien de la possession de la terre.

2.1- ÉCRITURE SAINTE

- La terre don de Dieu

Dans la Bible le thème de la terre est important car, de l'aube de la création à l'Apocalypse, la vie de l'homme se joue sur une terre concrète, don de Dieu et demeure de Dieu parmi les hommes.

L'Écriture nous décrit l'origine de l'humanité en disant qu'elle a été créée à l'image de Dieu (Gn 1,26). C'est la base théologique de sa dignité. Dieu a aussi béni cette humanité créée comme homme et femme (Gn 1, 27) pour qu'elle se multiplie, remplisse et soumette la terre. Les fruits de la terre lui ont été donnés en nourriture (Gn 1, 29). La terre est donc, dans le dessein de Dieu, le monde de l'homme.

L'homme appartient à la terre (Gn 2,7) et celle-ci lui appartient parce que le Seigneur se contente de créer l'homme en lui confiant la charge de labourer la terre et de s'en occuper (Gn 2,15). Le travail agricole apparaît ainsi comme la tâche, par antonomase, en fonction de laquelle l'homme se situe et se définit dans le monde et devant Dieu.

- La joie partagée

De nombreux textes de l'Écriture montrent la joie de l'homme devant le fruit de sa fatigue dans le travail de la terre, et sa reconnaissance envers Dieu qui le bénit. Quand la terre donne son produit, l'homme sait que le Seigneur le bénit (Ps 67,7; 85,13).

La joie avec laquelle l'homme ramasse les premiers fruits et achève la récolte, dans l'ancien peuple de Dieu, présidait au pèlerinage que la famille faisait au sanctuaire du Seigneur pour y célébrer une fête en son honneur (Dt 16, 1-15).

Ces fêtes agricoles, qui se prolongent sous un éclairage totalement neuf dans nos fêtes chrétiennes de Pâques et de Pentecôte, nous apprennent à nous réjouir devant le Seigneur pour les dons du sol; elles nous montrent que nous devons partager avec celui qui vit moins dans l'abondance, ce qui nous vaut la bénédiction de Dieu.

- La terre signe de l'alliance entre Dieu et les hommes

Le Seigneur promet à son peuple opprimé en Egypte qu'il le conduira dans une terre généreuse et spacieuse où coulent le lait et le miel (Ex 3, 8). Ainsi s'accomplit la promesse faite à Abraham (Gn 12,1).

Quand l'israélite offrait les prémices du sol, il rappelait que la terre et son fruit étaient un don de Dieu (Dt 26, 9-10). Après que les tribus furent entrées en possession de la terre, chacune reçut un

[9] Une manifestation paysanne avait été réprimée par l'armée au prix de plus de cent morts. Cf. DIAL D 452 et 462 (NdT).

territoire en proportion de sa population: "A celui qui a un grand nombre, tu donneras un grand domaine; à celui qui a un petit nombre, un petit domaine" (Nb 26, 54). De la sorte aucun homme ni aucune tribu n'en viendraient à posséder de la terre en privant l'autre de son moyen de subsistance.

La terre n'est pas à l'homme mais au Seigneur, et ce que chacun appelle sa propriété est en réalité la part à laquelle il a droit pour vivre: "Au Seigneur la terre et sa plénitude, le monde et tout son peuplement" (Ps 24, 1).

- La dénonciation prophétique du péché

La voix des prophètes s'est élevée pour dénoncer ceux qui accaparent avec avidité la terre, au détriment du pauvre et de l'invalides: "Malheur à ceux qui ajoutent maison à maison et joignent champ à champ, au point de prendre toute la place et de rester les seuls habitants du pays. Ainsi a juré à mes oreilles le Seigneur des armées: Quantité de maisons seront ruinées! Belles et superbes, elles seront inhabitées!" (Is 5, 8-9). "Malheur à ceux qui trament le mal. S'ils convoitent des champs, ils s'en emparent; des maisons, ils les prennent; ils saisissent le maître avec sa maison, l'homme avec son héritage. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur: voici que je projette contre cette engeance un malheur tel que vous n'en pourrez retirer votre cou" (Mi 2, 1-2).

C'est aussi contre ceux qui ne payaient pas ou rémunéraient injustement leurs ouvriers que s'est élevée la voix des prophètes: "Malheur à qui bâtit son palais sans la justice et ses chambres hautes sans le droit, qui fait travailler pour rien son prochain, sans lui verser son salaire" (Jr 22, 13). "Couchés sur des lits d'ivoire, vautrés sur leurs divans, ils boivent à larges coupes, ils se frottent des meilleurs parfums, mais de la ruine de leur peuple ils ne souffrent pas" (Am 6, 4-6).

Une telle dénonciation de l'envie et de la richesse excessive concrétisée par l'accaparement des terres et le paiement de salaires injustes, se retrouve également dans les écrits du Nouveau Testament: "Eh bien, maintenant, les riches! Pleurez, hurlez sur les malheurs qui vont vous arriver. Voyez: le salaire dont vous avez frustré les ouvriers qui ont fauché vos champs, crie, et les clameurs des moissonneurs sont parvenues aux oreilles du Seigneur des armées. Vous avez vécu sur terre dans la mollesse et le luxe" (Jc 5, 1, 4-5).

- Jésus rappelle au riche sa responsabilité

Jésus, fils de Dieu, Seigneur du ciel et de la terre, n'a pas où reposer la tête (Lc 9, 58). Lui, de riche qu'il était, s'est fait pauvre pour nous. Cette pauvreté l'a fait libre pour remplir sa mission: "évangéliser les pauvres" (Lc 4, 18).

Jésus ne se présente pas en juge ou en arbitre dans le partage des héritages. Il lui est arrivé de s'y refuser pour mieux faire comprendre que les biens terrestres ne sont pas la sécurité de l'existence. Il a alors raconté la parabole de l'homme aux moissons si abondantes qu'il avait dû agrandir ses granges pour les entreposer; il s'imaginait qu'il pourrait ainsi vivre de longues années durant mais il mourut cette nuit-là (Lc 12, 13-21). C'est pourquoi Jésus prononce ses malédictions contre les riches et les repus (Lc 6, 24-25). Il qualifie l'argent d'"injuste" (Lc 16, 9) quand l'exploitation du faible est à l'origine des grandes richesses. C'est pourquoi Jésus ordonne aux riches qui veulent le suivre de mettre leurs biens à la disposition de ceux qui sont dans le besoin: "Vendez vos biens et donnez-les en aumônes" (Lc 12, 33).

La notion d'aumône, fréquente dans le Nouveau Testament, doit être correctement comprise. C'était une pratique ancienne en vertu de laquelle ceux qui, dans une population, avaient le plus de possibilités prenaient en charge ceux de la communauté qui étaient dans le besoin - orphelins, veuves et étrangers - pour leur donner les moyens de vivre. L'aumône traduit donc la responsabilité morale de celui qui a plus envers ceux qui n'ont rien (Dt 25, 7-8, 10-11).

- Le Mystère pascal du Christ transforme la création

Le Nouveau Testament affirme que le monde a été créé par celui qui est la Parole de Dieu, et que sans lui rien n'existe (Jn 1,3). La Parole de Dieu s'est faite chair, homme véritable, en Jésus (Jn 1, 14). De sorte que Jésus peut s'appeler "*premier-né de toute créature*". Non point qu'il soit la première des créatures, mais parce que tout ce qui existe prend sens en lui, "*car c'est en lui qu'ont été créées toutes choses; tout a été créé par lui et pour lui*" (Col 1, 15-16).

Aussi son oeuvre rédemptrice concerne-t-elle non seulement le groupe des croyants et l'humanité, mais elle fait aussi que, par sa mort et sa résurrection, il réconcilie toutes choses en Dieu "*aussi bien sur la terre que dans les cieux, en faisant la paix par le sang de sa croix*" (Col 1,20). Le mystère pascal du Christ a transformé les hommes, de pécheurs qu'ils étaient, en justes qui vivent pour Dieu (Rm 6, 11); la création, elle aussi, a été rachetée comme les hommes et elle gémit "*dans l'espérance d'être libérée de la servitude de la corruption pour entrer dans la liberté de la gloire des enfants de Dieu*" (Rm 8, 20-21). Cette libération commence, pour la création, quand les biens de la terre cessent d'être des moyens de rivalité et d'exploitation entre les hommes, pour devenir des moyens de fraternité et de communion.

- La terre et les biens au service de la fraternité

L'effet de la transformation réalisée par le mystère pascal du Christ est patent au sein de la première communauté chrétienne placée par le Seigneur ressuscité dans la mouvance de l'Esprit. Certes, dans cette communauté, le mensonge et le péché existent toujours, comme dans le cas d'Ananie et de Saphire (Ac 5,1-11); cependant le témoignage de fraternité prévaut et unit tous les croyants: "*La multitude des croyants n'avait qu'un coeur et qu'une âme. Nul ne disait sien ce qui lui appartenait, mais entre eux tout était commun. (...) Parmi eux nul n'était dans le besoin, car tous ceux qui possédaient des terres ou des maisons les vendaient, apportaient le prix de la vente et le déposaient aux pieds des apôtres. On distribuait alors à chacun suivant ses besoins*" (Ac 4, 32-35).

La foi dans le Seigneur ressuscité et la fraternité qui en est le fruit font jaillir la terre nouvelle où réside la justice (2 P 3,13). Il y aura alors "*un ciel nouveau, une terre nouvelle. De mort il n'y en aura plus; de pleur, de cri et de peine, il n'y en aura plus, car l'ancien monde s'en est allé*" (Ap 21, 1-4). Cette espérance doit sous-tendre notre conscience du monde présent pour faire de cette terre un lieu de vie dans la justice et l'équité.

2.2- PÈRES DE L'ÉGLISE ET MAGISTÈRE

- La fonction sociale de la propriété

L'enseignement biblique sur la possession de la terre a été longuement étudié et médité dès les débuts de l'Eglise. Les Pères nous ont laissé une richesse de pensée impressionnante et des exemples d'action sur des sujets comme le sens de la propriété, la destination des biens de la terre et les exigences de la justice sociale.

L'Eglise a toujours reconnu le droit qui est celui de tous les hommes à posséder une part des biens suffisante pour eux et leur famille (Populorum progressio, 22). Cependant ce droit de propriété "*ne constitue pour personne un droit inconditionnel et absolu. Nul n'est fondé à réserver à son usage exclusif ce qui passe son besoin, quand les autres manquent du nécessaire*" (PP, 23).

Tel est l'enseignement qui, tel un fleuve aux eaux limpides, coule au long de l'histoire de l'Eglise et qu'à notre époque le concile Vatican II et les derniers papes dans leurs encycliques sociales ont inlassablement répété: "*Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples*" (GS, 69). La pensée de Jean-Paul II est d'une particulière vigueur dans son discours inaugural de la 3ème Conférence générale de l'épiscopat latino-américain: "*Toute propriété privée est grevée d'une hypothèque sociale*"(III,4). Il s'ensuit que le droit à la propriété privée n'est pas un droit absolu mais conditionné et limité par un principe plus large et universel: Dieu a créé toutes choses pour l'usage et au bénéfice de tous les êtres humains sans aucune distinction.

- La terre pour tous

Les Pères de l'Eglise ont aussi abordé directement la distribution de la terre. Par exemple St Ambroise affirme: "Ce n'est pas de ton bien que tu fais largesse au pauvre, tu lui rends ce qui lui appartient. Car ce qui est donné en commun pour l'usage de tous, voilà ce que tu t'arroges. La terre est donnée à tout le monde, et pas seulement aux riches" (De Nabu-the, c.12, n.53, P.L., 14, 747. Cité par PP, 23). St Jean Chrysostome est encore plus explicite: "Dieu n'a jamais fait les uns riches et les autres pauvres. Dieu a donné la même terre à tous. La terre est tout entière du Seigneur et les fruits de la terre doivent être communs à tous." Les mots "mien" et "tien" sont motif et cause de discorde. C'est pourquoi la communauté des biens est un mode d'existence mieux approprié à notre nature que la propriété privée.

Lors de ses voyages apostoliques en Amérique latine, le pape Jean-Paul II a pu voir et toucher notre réalité. A partir de cette expérience sur le vif il a renforcé la doctrine de l'Eglise sur la question de la terre.

Après avoir constaté personnellement qu'une application timide des principes doctrinaux a eu pour résultat des situations sociales conflictuelles dans lesquelles un grand nombre de personnes n'ont pas accès aux biens nécessaires à leur réalisation humaine, Jean-Paul II a, devant les paysans réunis à Cuilapán au Mexique, rappelé la nécessité de réformes profondes: "Pour votre part, à vous les responsables des peuples, à vous les classes possédantes qui laissez parfois improductives les terres qui enlèvent le pain à tant de familles dans le besoin, la conscience humaine la conscience des peuples, le cri des abandonnés, et surtout la voix de Dieu, la voix de l'Eglise vous répètent avec moi: il n'est pas juste, il n'est pas humain, il n'est pas chrétien de laisser se prolonger certaines situations manifestement injustes"(n°9).

A Recife, au Brésil, Jean-Paul II a déclaré aux paysans: "La terre est un don de Dieu, un don qu'il fait à tous les êtres humains, hommes et femmes, qu'il veut réunir en une seule famille et lier les uns aux autres dans un esprit fraternel. Il n'est donc pas permis, parce que cela n'est pas conforme au dessein de Dieu, de gérer ce don d'une manière telle que tous ces bienfaits profitent seulement à quelques-uns, en laissant les autres, l'immense majorité, exclus de ces dons" (Homélie à la messe pour les paysans, n° 4).

Aujourd'hui les paysans guatémaltèques sont de plus en plus conscients de vivre ce que Léon XIII et Paul VI ont appelé une *misère imméritée* (PP, 9 et 67). Aussi, de tous les coins du pays, des voix s'élèvent pour presser les responsables de la nation "de mettre en pratique des transformations audacieuses et vraiment novatrices, (...) et d'entreprendre sans plus attendre les réformes urgentes" (Jean-Paul II, aux paysans de Cuilapán, n° 6) pour que les biens créés par Dieu parviennent à tous de façon équitable, conformément à la règle de la justice inséparable de la charité.

3 - CONCLUSIONS PASTORALES

Tout au long de ces réflexions, nous avons vu à grands traits quelques aspects de la réalité sociale résultant du mode de possession de la terre au Guatemala; et nous nous sommes efforcés de présenter, à la lumière de la révélation biblique et du magistère de l'Eglise, le plan de Dieu sur ses fils. Comme pasteurs de l'Eglise au Guatemala nous sommes dans la grave obligation, en vertu de notre ministère, de parler clairement pour dénoncer une telle situation qui est à la racine de notre inhumaine pauvreté. Les chrétiens ne doivent pas seulement se préoccuper du problème de notre pays, mais aussi et d'abord s'en "occuper". Le premier pas consiste à prendre conscience de la réalité de survie de nos frères paysans.

3.1- DÉNONCIATIONS RÉPÉTÉES DE L'ÉGLISE

Comme nous le disions en 1984, "une mauvaise distribution de la propriété et d'immenses étendues de terres incultes ou insuffisamment cultivées font de notre peuple un peuple d'affamés, de malades, au taux élevé de mortalité" (Message de l'épiscopat guatémaltèque, 9 mai 1984).

Dans l'encyclique "Laborem exercens" du pape Jean-Paul II nous lisons une description - dénonciation qui s'applique au Guatemala de façon désespérante: "Dans certains pays en voie de développement,

des millions d'hommes sont obligés de cultiver les terres d'autrui et sont exploités par les grands propriétaires fonciers, sans espoir de pouvoir accéder personnellement à la possession de la moindre parcelle de terre (...) De longues journées de dur travail physique sont misérablement payées. Des terres cultivables sont laissées à l'abandon par les propriétaires; des titres légaux de possession d'un petit terrain, cultivé en compte propre depuis des années, sont tenus pour rien ou ne peuvent être défendus devant "l'appétit de terre" qui anime des individus ou des groupes plus puissants" (LE, 21).

LE CRI DES PAYSANS EN VAIN - De telles situations conduisent naturellement les paysans à élever la voix pour leurs droits. Mais nous savons - car nous en avons fait l'expérience trop récemment encore pour l'avoir déjà oublié - que le cri a été étouffé par la force des armes. Des milliers de paysans sont morts au Guatemala pour le seul fait d'avoir voulu un changement de structures. Depuis lors, suite à cette terrible répression subie par les Guatémaltèques, les organisations paysannes en tous genres sont vues avec suspicion et les mesures coercitives ne manquent pas pour essayer de les supprimer. C'est à ce niveau qu'il faut situer le fonctionnement - contraint et forcé, dans la pratique - des patrouilles d'autodéfense civile qui restreint énormément le droit d'association des paysans. Il n'y a pas lieu non plus de s'étonner, malheureusement, que des paysans disparaissent ou soient pourchassés: ils viennent grossir l'une des pages les plus honteuses et les plus tragiques de notre histoire.

UN VIDE LÉGAL - Regrettablement, comme nous le disions plus haut, il y a un vide cruel dans la législation en matière de défense du paysan et de ses droits ou en faveur de sa promotion effective. Notre législation semble davantage orientée vers le maintien d'un régime de possession de la terre favorable aux grands propriétaires et aux détenteurs du pouvoir économique ou militaire, au détriment du paysan et de l'Indien. Cette législation est le fondement et la justification juridique de la situation injuste prévalant au Guatemala, ainsi que nous le rappelions déjà, voici plusieurs années, dans notre lettre pastorale "Unis dans l'espérance".

3.2- ORIENTATIONS DE L'ÉPISCOPAT

Une telle énumération tragique de circonstances négatives ne peut pas laisser les chrétiens les bras croisés, dans la désillusion ou le découragement. Nous devons répondre positivement. Le péché et ses conséquences ont été défaits par le Christ, vainqueur de la mort. C'est à nous qu'il revient d'en tirer les conclusions au niveau des structures de péché de notre réalité nationale.

- Invitation à la solidarité

Cette tâche ne sera effective que si nous nous y appliquons avec toute notre générosité. Aussi la première exigence est-elle la solidarité. C'est dans la mesure où nous serons frères et solidaires les uns des autres que le grave problème de la possession de la terre au Guatemala pourra trouver des éléments de solution. La solidarité est le contraire de l'individualisme égoïste car elle nous fait penser aux besoins des autres en même temps qu'aux nôtres. Elle nous pousse à rechercher la solution des problèmes des autres. Elle repose sur le sens chrétien de la fraternité, vérité fondamentale du christianisme: nous sommes fils d'un même Dieu, nous avons la même dignité, nous jouissons des mêmes droits et nous sommes appelés à la même glorification en Dieu.

Dans les moments de crise comme celui que nous vivons aujourd'hui au Guatemala, on rencontre les partisans du "sauve-qui-peut", ce qui est la négation de la solidarité et autorise la recherche fébrile de satisfactions égoïstes allant jusqu'à la frénésie de consommation. Nous devons réagir contre une telle façon de vivre et de se comporter en faisant appel aux grands principes de notre foi.

- Le développement intégral

Un autre aspect important à souligner dans la recherche de solutions authentiques et appropriées aux lourds problèmes de la possession de la terre, c'est la volonté de parvenir à un niveau élevé de développement. Il ne s'agit pas seulement d'un développement de type économique, mais d'un développement intégral sur le plan humain et social, ainsi que le précise le pape Paul VI dans son encyclique "Le progrès des peuples" au n° 34. Nous devons nous battre pour que ce développement soit accessible à tous: pas seulement à un groupe privilégié, mais à l'ensemble de la population. Le développement est celui de toute la personne et de toutes les personnes.

S'il faut privilégier un groupe humain, ce doit être celui des paysans et des Indiens, pas seulement parce qu'il représente la majorité de la population guatémaltèque, mais aussi en raison d'un sens élémentaire de la justice propre à compenser, d'une certaine manière, les siècles d'abandon qui ont été son lot comme s'il s'agissait de citoyens de seconde zone. Le Guatemala ne fera pas de vrais progrès tant qu'on s'appliquera, dans un aveuglement incroyable, à maintenir en marge le secteur paysan et ouvrier, *"force puissante de la construction d'une société de participation"* (Puebla, 1245).

C'est là, en effet, une des causes de la plus grande tragédie du Guatemala: empêcher, par égoïsme et par peur malade, que la paysannerie fasse irruption, avec ses potentialités, dans les structures productives de la terre. Si ce géant endormi n'est pas invité et préparé à participer à l'édification d'un Guatemala meilleur, il se réveillera amer d'un mépris multiséculaire et pourra devenir l'occasion de conflits encore plus douloureux et plus violents.

- Justice et changement des structures sociales

Nécessité et urgence du changement social. Il est évident que rien de ce que nous avons évoqué ne pourra être fait si nous ne faisons pas nôtres la nécessité et l'urgence d'un changement des structures sociales de péché de notre patrie, structures qui sont passées de mode. Nous faisons nôtres les paroles énergiques de Jean-Paul II dans son fameux message d'Oaxaca, au Mexique, en 1979: *"Il faut mettre en pratique des mesures réalistes et efficaces au plan local, national et international, dans la perspective de l'encyclique Mater et Magistra"*.

Le pape nous invite à suivre la grande ligne tracée par l'encyclique "Mater et Magistra" de Jean XXIII qu'on a appelée "la charte des paysans". Cette encyclique, en effet, a mis l'accent sur la nécessaire impulsion à imprimer au secteur agricole en déclarant: *"Afin d'obtenir un développement économique harmonieux entre tous les secteurs de production une politique attentive, dans le domaine rural, est nécessaire. Elle concerne le régime fiscal, le crédit, les assurances sociales, le soutien des prix, le développement des industries de transformation, la modernisation des établissements agricoles"* (MM, 139).

Conformément à la doctrine sociale de l'Eglise et aux besoins du Guatemala, il est urgent, pour améliorer la situation, de prendre les mesures suivantes:

- Légiférer en faveur d'une distribution équitable de la terre, en commençant par les grandes propriétés de l'Etat et *"les propriétés insuffisamment cultivées au bénéfice d'hommes capables de les faire valoir"* (GS, 71).
- Favoriser l'attribution de titres de propriété pour les terres cultivées depuis des années par les paysans.
- Garantir légalement la défense des paysans et des réfugiés contre la spoliation de leurs terres.
- Défendre les paysans contre la spéculation dans les affermages de terre.
- Garantir aux paysans des prix justes en les protégeant contre les intermédiaires voraces et sans scrupule.
- Assurer une formation professionnelle au plus grand nombre possible de paysans pour qu'ils améliorent leurs méthodes de culture et apprennent à diversifier leurs produits.
- Accorder toutes facilités en matière de crédits bancaires, achat de semences, d'engrais et d'outillage agricole.
- Relever le salaire des travailleurs agricoles conformément à la dignité humaine et à leurs charges familiales.
- Donner la possibilité et mettre en place les moyens d'une participation active et directe de la paysannerie aux marchés locaux, régionaux, nationaux et même internationaux.
- Diminuer les impôts indirects sur les produits nécessaires au travail agricole.
- Créer des impôts directs pour les grands propriétaires fonciers proportionnellement à l'étendue de leurs terres.
- Arrêter les mesures appropriées pour l'assurance des paysans contre les mauvaises récoltes et les accidents du travail.
- Encourager et protéger les organisations paysannes de défense de leurs droits et d'organisation de la production agricole.

- Caractère chrétien du changement des structures

Non à la violence - On ne peut recourir à la violence car elle n'est ni évangélique ni chrétienne; la violence appelle la violence, dans une spirale sans fin. Comme chrétiens nous avons davantage confiance en la force des non-violents qu'en la force brute de ceux qui misent sur les armes mortelles.

Un cadre légal - Le changement des structures doit se faire dans le cadre de la légalité: telle est la seconde caractéristique. Nous sommes en faveur d'une législation dont la visée soit vraiment le bien commun et la défense de la paysannerie car celle-ci, comme nous l'avons souvent répété, est la partie la plus faible, la plus pauvre et la plus démunie de la société guatémaltèque. Nous sommes convaincus que les mesures de fait illégales - comme les occupations de terres - ne règlent pas le problème agraire; elles l'aggravent, au contraire, et mènent à des situations explosives incontrôlables.

Urgence du changement - Les chrétiens sont des gens pacifiques et des artisans de paix. Notre confiance est dans le fondement du droit, dans l'importance du raisonnement et, surtout, dans la force de transformation qu'est l'amour. Forts de cette conviction nous demandons que les changements indispensables à la recherche de solutions à un problème si lourd soient effectués de toute urgence, quoi que sans précipitation car cela ôterait aux mesures prises leur caractère rationnel, leur efficacité et leur crédibilité. Nous sommes conscients qu'on ne peut, du jour au lendemain, changer une situation héritée de plusieurs siècles; il est cependant indispensable de ne pas tarder inutilement car le problème agraire en serait aggravé d'autant.

CONCLUSION

Nous avons voulu proposer une réflexion sérieuse, sereine, sincère et constructive sur l'un des problèmes les plus graves et les plus complexes de notre réalité nationale. A notre avis c'est le problème fondamental dans toute la structure sociale du pays. Le régler, selon des modalités difficiles mais patriotiques, c'est parvenir à un changement fondamental dans l'histoire guatémaltèque.

Nous avons également essayé de placer cette réalité sous l'éclairage de la parole de Dieu et du magistère de l'Eglise, en montrant ainsi que cela, loin d'être étranger à notre mission pastorale, s'inscrit au contraire dans le cadre de notre travail de pasteurs de l'Eglise. Les souffrances voire les erreurs du peuple qui nous a été confié ne peuvent nous être étrangères.

C'est pourquoi nous espérons que nos fidèles liront attentivement cette lettre pastorale et qu'ils l'étudieront pour y découvrir la perspective essentiellement positive qu'elle ouvre pour l'avenir de notre patrie. Nous espérons également qu'ils s'engageront tous, en esprit fraternel, dans la grande et importante tâche qu'est le règlement adéquat et pacifique d'un problème aussi grave.

Nous adressons notre invitation pastorale, sous le signe de l'urgence, au gouvernement, aux partis politiques, aux forces productives du pays, aux médias et à l'initiative privée, ainsi qu'aux mouvements de laïcs catholiques, aux paysans et aux Indiens pour que tous joignent leurs forces fraternellement et pacifiquement dans une entreprise exigeant le concours de tous les Guatémaltèques.

Nous reconnaissons que, sur le fond, le plus difficile est la conversion personnelle. Se convertir veut dire "faire demi-tour", changer radicalement. Tant qu'on continue à se donner comme unique objectif le profit, le gain, l'enrichissement, la soif d'argent ou de pouvoir, il est impossible de comprendre les vérités que nous avons tenu à rappeler et de considérer avec des yeux de chrétiens la réalité qu'il faut changer.

Nous avons présenté l'aspect humain et moral du problème sans entrer dans ses aspects techniques et pratiques, qui excèdent notre mission. Notre service pastoral se limite à poser le problème à la lumière de la dignité humaine, du bien commun et de l'amour chrétien.

Pour terminer cette lettre nous demandons à Dieu, par l'intercession de la Vierge Marie mère de tous les hommes, d'ouvrir nos cœurs et d'éclairer nos esprits pour que, loin de toute attitude violente, revancharde et préjudiciable, nous puissions apporter une réponse digne, courageuse et chrétienne au formidable "cri de la terre".

Guatemala de la Asunción, le 29 février 1988

Suivent les signatures des 16 évêques du Guatemala

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 330 F - Etranger 390 F - Avion 460 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441